

**Service Relations Internationales  
et Recherche**

De  
**M. BORG Jean-Paul**  
Doyen de la Faculté de Pharmacie

Marseille, le 02 février 2026

**Objet : Modalités d'organisation de l'Année Recherche 2026 à l'attention des internes  
en Pharmacie.**

Madame, Monsieur,

Conformément à l'arrêté du 4 octobre 2006 définissant les modalités d'organisation de l'Année de Recherche durant le troisième cycle des études de médecine, d'odontologie et de pharmacie, modifié par l'arrêté du 21 janvier 2016, vous avez la possibilité de déposer un dossier de demande d'attribution d'Année de Recherche.

Le dossier devra être envoyé **en format électronique en un seul PDF** à l'adresse suivante :

[pharmacie-international@univ-amu.fr](mailto:pharmacie-international@univ-amu.fr)

**au plus tard le mardi 24 avril 2026**, délai de rigueur

**La présentation de votre candidature devant le Conseil Scientifique de la Faculté de Pharmacie d'Aix-Marseille Université sera organisée en juin 2026.** La qualité de cette présentation orale ainsi que celle de votre dossier rédigé seront évaluées.

Les candidatures seront ensuite soumises à la Commission Régionale compétente qui statuera sur les demandes selon les modalités réglementaires. L'ARS de Languedoc-Roussillon aura en charge de regrouper les dossiers retenus par la Commission jusqu'à concurrence du nombre de postes d'année de recherche ouverts pour l'Inter-Région.

Parallèlement à votre candidature à l'Année Recherche, je vous encourage à déposer, le cas échéant, une candidature à d'autres appels d'offres susceptibles de financer votre projet (FRM, ARC, ANRS et autres sociétés savantes en lien avec votre thématique de Recherche).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes meilleures salutations.

Le Doyen,  
Pr Jean-Paul BORG